

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 février 2021



Etaient présents : DECULTY Jean-Paul, Maire

DENOMAZY Marie-Thérèse, VEY Alfred, ROCHE Mauricette, GUBIEN Valentin, Adjoint
BALHAZARD Catherine, CONDOMINES Anais, GRANGE Katia, ILLE Thibaud, JULIEN Brigitte,
JUNIQUE Dylan, JUNIQUE Fabienne, VALLET Mickael, conseillers municipaux,

Absents excusés : Cécile ALMY pouvoir à Dylan JUNIQUE
: Claire TRAVERSIER

Nombre d'élus en exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 14

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint

Voici les différents points qui ont été traités lors du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur DECULTY Jean-Paul

-
- **Délibération pour demande de subventions pour avant-projet de réfection du toit de la mairie.**

La réoccupation du 1^{er} étage et des combles du bâtiment Mairie Ecole

Ces volumes ont été inoccupés depuis des années, suite à la réorganisation de la mairie, la suppression des escaliers originels et leur remplacement, avec des travaux non aboutis. Ce volume représente environ 400 m² au 1^{er} étage, surmonté de combles aménageables pour environ 200 m². Le programme n'est pas encore totalement défini; un travail avec le CAUE et un groupe extra-municipal est initié. Il est probable qu'une bonne partie sera réservée à des logements.

Avant toute chose, il est nécessaire de réviser la toiture et d'en traiter la charpente, ce qui donne lieu à un premier dossier, première tranche de la réhabilitation totale. Coût: 176 125.44 €. La Commune souhaite mettre à profit cette réfection du toit pour y implanter des capteurs solaires et participer ainsi à la politique de transition énergétique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès des différents services de L'État en ce qui concerne l'avant-projet de réfection du toit de la mairie.

- **Délibération pour demande de subventions pour avant-projet de la réparation des bâtiments de l'ancienne école à Grozon.**

Un devis a été demandé au bureau d'études techniques Louison Structures pour :

- Réaliser un diagnostic visuel de la structure de l'école.
- Etudier une solution technique pour renforcer ou modifier la structure pour stopper l'évolution des fissures, et d'en définir le coût.

Au stade de ce diagnostic, 3 solutions sont pré-chiffrés :

Solution n°1 : Reprise sous œuvre + Injection de résine + chaînages.

En résumé, **solution n°1 : 295.000€ HT**

Cette solution nécessite des adaptations par rapport à l'existant. La dalle haute du rdc sera démolie, La charpente devra être analysée. Les chéneaux seront redirigés et bien sûr canalisés par de nouvelles descentes d'eaux pluviales (DEP) et seront raccordées à un vrai réseau d'eau pluvial ultérieurement, afin de stopper définitivement les conséquences sur les tassements de la structure existante. Cette solution structurelle n°1 est chiffrée hors modifications et adaptations liées au chauffage, aux menuiseries, etc...qui sont à compléter selon les souhaits du maître d'ouvrage.

Solution n°2 : Variante à la solution n°1 : Plus (+) d'injection de résine sans RSO, et suite inchangée.

En résumé, **solution n°2 : 280.000€ HT**

Bien que la solution 1 soit la plus onéreuse, c'est une solution efficace dans le temps vis-à-vis de l'état moyen des soubassements qui recevront une assise en béton armé puis des injections par la suite, la durabilité est augmentée.

La faisabilité de la solution n°2 devra être validée avec le géotechnicien et l'entreprise de confortement de sol pressentie.

Solution n°3a : Zone 2 : Démolition complète Zone 3 : Démolition de la façade Est, démolition du dallage, démolition de la toiture.

Attention : Pour démolir les ouvrages cités, tout en intégrant l'existence des 2 logements en zone 1, avec toutes les difficultés que cela nécessite tant en nuisance sonore, qu'en délicatesse indispensable pour une démolition aussi massive, il faudra envisager pendant deux semaines le relogement des locataires

. En résumé, estimation **solution n°3a : 45.000€ HT**

Solution n°3b : Zone 2 : Reconstruction complète Zone 3 : reconstruction partielle dallage, façade Est et toiture

A surface horizontale similaire, soit pour 175m², on peut estimer le coût du gros œuvre et de la toiture à 205.000€ HT, en ayant intégré un sous-sol sous la partie 2 et avec des puits gros béton en fondation, sous réserve de l'étude géotechnique spécifique et de l'étude de structure d'avant-projet.

En résumé, **solution n°2b : 205.000€ HT Pour finaliser : Solution n°3a + 3b : Démolition + reconstruction à l'identique Gros œuvre + Charpente = 250.000€ HT.** Bien penser à rajouter le coût des corps d'état secondaires, à estimer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite se laisser quelques semaines de réflexion pour prendre la bonne décision. Il préconise que les démarches de demandes de subventions soient reportées en priorité pour les travaux de remise en état de l'ancienne boulangerie à Grozon en vue d'accueillir un magasin de producteurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès des différents services de L'État en ce qui concerne l'avant-projet de réparation et de mise en conformité du bâtiment de l'ancienne boulangerie à Grozon.

- Versement de subventions à l'association amusaté é boujaté pour un projet d'aménagement de sentiers de randonnées à thème et de diffusion de documentaires avec le concours d'Écran Village.

Une nouvelle activité, soutenue par l'association « amusaté é boujaté » est envisagée, elle concerne l'élaboration de randonnées sur des sentiers à thème, ainsi que des projections de documentaires culturels en partenariat avec l'association Ecran Village.

PROJET 2021 de l'Association Amusaté é Boujaté

OBJECTIF DE L'ASSOCIATION :

« Améliorer le vivre ensemble et développer le lien social et intergénérationnel »

DESCRIPTIF DU PROJET :

Projet porté par l'association mais concerne la commune et ses habitants (dès que les conditions Sanitaires le permettront)

Création de deux parcours nature, type balade en famille, sur des chemins communaux des deux entités de la commune, pour mettre en valeur nos richesses patrimoniales et environnementales, et nos entités paysagères, à l'aide de livrets explicatifs et d'aménagements mobiliers.

En collaboration et dans le cadre d'une convention avec l'Association Ecran Village, programmation de six projections de films nature et environnement ex : Au nom de la terre...

Également quatre documentaires sur les mêmes thèmes avec intervenants ex : les chauve-souris
Réalisation et présentation en avant-séance, par l'atelier numérique, de courts-métrages sur la parole d'anciens, d'artisans... sur le patrimoine naturel et les vieilles pierres.

Expositions écocitoyenneté réalisées par les enfants de l'école et présentées lors des projections. et ensuite dans une salle dédiée à cette exposition.

Cout du projet : 10 000 € environ.

Sous condition que ce projet se réalise, le conseil municipal donne son accord pour la fréquentation des chemins ruraux et décide de participer financièrement à celui-ci à hauteur de 1000 € ainsi qu'à l'achat du matériel d'interprétation pour les chemins de randonnée.

Votes : 14

- Pour : 13

- Abstention : 1

- Informations et questions diverses.

Epareuse

Bien que l'élagage le long des sentiers de randonnées et de la voirie, soit de la compétence de la communauté de communes, il apparaît important à la municipalité d'avoir à disposition une épareuse pour les travaux de débroussaillage (périmètres des sources, divers talus, etc...)
Il faut réfléchir à l'acquisition de ce type de matériel avant le prochain printemps. (réparation de notre machine vieille et défectueuse, acquisition d'une épareuse d'occasion, achat d'une machine neuve, location etc...)

Ancienne boulangerie

Le projet d'ouvrir un magasin de ventes de produits locaux a bien avancé, il y a maintenant 14 producteurs intéressés. Une demande d'aide a été déposée par ceux-ci à la chambre de l'agriculture de l'Ardèche pour le montage du dossier.

Organisation à la cantine

Depuis le 18 janvier 2021, vu les mesures sanitaires imposées (distanciation physique), les repas des élèves sont pris dans la salle du conseil municipal, ce qui engendre de nombreux va et vient en traversant la cour. La commission école se réunira les 15 février 2021 pour réfléchir sur une nouvelle organisation du service des repas.

Compteurs eau

En réponse aux obligations de l'agence de l'eau et de la DDT, un plan d'action a été mis en place. Des compteurs d'eau ont été installés dans les locaux de la mairie, de l'école, le foyer des jeunes, les wc publics à Grozon et les locaux de l'ancienne école à Grozon.

Pendant les vacances scolaires, d'autres compteurs seront posés pour la cantine, les vestiaires du club de foot, les 2 cimetières et les 2 fontaines publiques (place de l'église et place de la mairie).

Ces compteurs ont été posés dans le but de comptabiliser les volumes consommés afin qu'ils ne soient plus considérés comme des fuites. Cela améliorera le rendement de notre réseau.

Désignation de référents

A la demande des dirigeants de l'association amusaté é boujaté , deux référents se sont portés volontaires.

Catherine Balthazard pour amusaté é boujaté

Thibaud Ille pour l'Ardéchoise.

Aubes sauvages

La salle d'activité à Grozon sera mise à disposition de l'association « Les Aubes Sauvages » du 17 au 21 février 2021 pour la répétition d'une pièce de théâtre. (seulement 3 personnes, les gestes barrières devront être respectés).

Fascicule

Marie-Thérèse De Nomazy commente et remet à chaque conseiller un fascicule (64 feuillets) concernant la commune de Saint Barthélemy-Grozon:

- Sommaire
- Présentation générale
- Les priorités pour une politique de revitalisation
- Les investissements correspondant à la 1^{ère} phase.

Ce document sera présenté à nos financeurs et sera joint à toutes les demandes de subventions.

- Prochain conseil municipal le mardi 02 mars 2021.

La séance est levée à 22 heures 45.

Le maire



